

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE CREATION DE ZAC NPNRU – GASTON ROULAUD



Du 21 Juin au 23 Juillet 2021 inclus

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 3 |
| I - RAPPEL DU PROJET..... | 4 |
| II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE..... | 6 |
| A - CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE..... | 6 |
| B - ORGANISATION DE LA PPVE..... | 6 |
| B1 – MODALITES DE PUBLICITE ET D’INFORMATION DU PUBLIC | 7 |
| B2 - CONTENU DU DOSSIER D’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE..... | 7 |
| B3 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER..... | 8 |
| III – BILAN DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE | 9 |
| ANNEXES..... | 10 |
| ANNEXE 1 : AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE | 11 |
| ANNEXE 2 : CERTIFICAT D’AFFICHAGE – AVIS OFFICIEL ET AFFICHE INFORAMA | 12 |
| ANNEXE 3 : CERTIFICAT D’AFFICHAGE VILLE DE DRANCY – AVIS OFFICIEL | 13 |
| ANNEXE 4 : PUBLICATIONS – LES ECHOS ET LE PARISIEN..... | 14 |
| ANNEXE 5 : PUBLICATION – DRANCY MEDIA | 16 |
| ANNEXE 6 : VISUELS DU SITE DEDIE A LA PPVE | 17 |
| ANNEXE 7 : DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2020 DU C.A. DE L’OPH DE DRANCY | 18 |
| ANNEXE 8 : DECISION N°2021/06-024 (01/06/2021) DU DIRECTEUR GENERAL DE L’OPH DE DRANCY | |
| ANNEXE 9 : VISUELS – COMMUNICATION SITE VILLE DE DRANCY..... | 24 |

Introduction

La présente participation du public par voie électronique intervient dans le cadre de l'instruction préalable de l'autorisation environnementale, elle-même constitutive du dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Gaston Roulaud.

L'opération Gaston Roulaud, située sur un périmètre de quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), a été retenue au sein du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

L'objectif majeur de ce projet est de procéder au renouvellement profond de ce quartier lequel proposera à terme une offre résidentielle renouvelée et diversifiée, une mixité des fonctions ainsi que des aménagements urbains et paysagers de qualité.

Dans la volonté permanente d'œuvrer à la mixité urbaine et sociale sur son territoire, l'OPH de Drancy et le territoire Paris Terres d'Envol souhaitent promouvoir la réalisation d'un nouveau programme, lequel proposera une offre nouvelle de logements (environ 1100) dont environ 30 % de logements locatifs sociaux, lesquels pourront participer pour partie, à la reconstitution de l'offre sociale démolie au titre du NPNRU. Le projet Gaston Roulaud est, dès lors, d'utilité publique en répondant aux besoins de l'intérêt général, aux objectifs intercommunaux, et en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

L'initiateur du projet est l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Drancy. En effet, une délibération du conseil territorial de Paris Terres d'Envol en date du 09/12/2019 approuve la prise d'initiative de l'OPH, en qualité d'aménageur (art. L.421-1 du code de la construction et de l'habitation, qui atteste de la compétence des OPH à mener et réaliser des opérations d'aménagement), relative à la création puis à la réalisation de la zone d'aménagement concertée (ZAC). Elle fait suite à la délibération préalable de l'OPH du 24/06/2019, qui autorise le Directeur Général à mener la procédure d'aménagement nécessaire à la réalisation de cette opération. Le projet de ZAC couvre un territoire d'une surface de près de 10 hectares et la programmation prévoit la création d'environ 85 000 m² de surface de plancher.

Au vu des caractéristiques du projet, en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement, et du Décret n° 2020-1169 du 24 septembre 2020 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique. Une étude d'impact a été réalisée.

Ainsi, dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet, le 17 Février 2021, l'OPH de Drancy, maître-d'ouvrage du projet, a saisi l'Autorité Environnementale (la Mission Régionale d'Autorité Environnementale), l'EPT Paris Terres d'Envol et la Ville de Drancy, pour avis sur l'étude d'impact et le dossier de création de ZAC du projet Gaston Roulaud. Le 04 Juin 2021, l'OPH de Drancy a répondu à l'avis de l'Autorité de l'Environnementale (la MRAe) en lui transmettant son mémoire en réponse aux remarques exprimées.

Parallèlement, le 5 mars 2021, l'OPH de Drancy a pris une délibération approuvant le recours à la D.U.P, les dossiers d'enquête préalable à la D.U.P. et de l'enquête parcellaire, et autorisant son Directeur Général à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, l'ouverture d'une enquête publique unique. Par ailleurs, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté, et application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la mise en œuvre d'une concertation, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, est obligatoire préalablement à l'opération. Celle-ci est actuellement terminée, elle fut menée par l'OPH de Drancy.

De plus, suite à l'obtention des avis de l'autorité environnementale (AE) et des collectivités associées, l'ensemble du projet a été soumis à la participation du public par voie électronique (PPVE). En effet, conformément à l'article L123-2 et à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, un dossier

d'évaluation environnementale (comprenant le dossier de création de ZAC et l'étude d'impact) a été mis à disposition du public afin de recueillir leurs avis et remarques, dans le cadre de cette P.P.V.E. du 21 Juin au 23 Juillet 2021.

Cette consultation du public fait l'objet du présent bilan de la PPVE, qui sera adossé au dossier de création de ZAC.

C'est une fois l'ensemble de ces procédures accomplies, que l'OPH de Drancy approuvera, par délibération, le dossier de création de ZAC et ses annexes. L'approbation du dossier de création de ZAC est actuellement prévue au troisième trimestre 2021.

En dernier lieu, l'E.P.T. Paris Terres d'Envol prendra une délibération approuvant le dossier de création de ZAC et ses annexes, et prendra l'arrêté de création de la ZAC Gaston Roulaud.

I - RAPPEL DU PROJET

L'objectif majeur de ce projet est de procéder au renouvellement profond de ce quartier lequel proposera à terme une offre résidentielle renouvelée et diversifiée, une mixité des fonctions ainsi que des aménagements urbains et paysagers de qualité.

Réalisé dès la fin des années 50 par les architectes Lods et Malizard selon les principes architecturaux utopiques du milieu du 20ème siècle, ce quartier souffre aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements :

Un parc de logement constitué de petits appartements (36 m² pour un F2, 45m² pour un F3 et 58m² pour un F4) ne correspondant plus aux normes et attentes actuelles des locataires ; et situé dans des ensembles collectifs pouvant atteindre 150m de hauteur. A cela s'ajoute un mauvais état actuel des immeubles tant à l'extérieur (problèmes d'étanchéité des façades et des terrasses) qu'à l'intérieur (absence de VMC, mauvaise insonorisation et isolation, installations sanitaires défectueuses). Les immeubles ne respectent pas non plus les standards actuels en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La diversité de l'habitat est quasi-absente puisque moins de 5% des habitations du secteur sont privées, le reste du quartier étant composé par 803 logements locatifs sociaux gérés par l'OPH de Drancy. Une réflexion a été menée pour diversifier l'offre de logements notamment en introduisant du locatif privé, du logement intermédiaire, de l'accession à la propriété et de l'accession sociale à la propriété.

La mixité des activités du quartier est en demi-teinte : l'offre commerciale présente sur le quartier (dalle au nord du quartier et commerces à proximité immédiate) est diversifiée (Alimentation générale, café-brasserie, sandwicherie, retouche...) mais néanmoins moribonde. Malgré les efforts consentis sur les prix locatifs, l'OPH qui représente le bailleur principal de cette activité souligne la difficulté de maintenir de manière pérenne des commerces sur cet espace, comme en témoigne la rotation des baux et la vacance souvent fréquente des locaux.

Les équipements publics anciens sont énergivores (groupe scolaire Salengro-Voltaire, Gymnase Salengro, crèche, centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), Maison Orange et la Médiathèque Gaston Roulaud). Par ailleurs, le quartier présente peu d'immobilier tertiaire, ce qui pose une question de mixité fonctionnelle au sein du quartier.

Le manque d'ouverture du quartier. Malgré une proximité du réseau viaire et une bonne desserte en transport, le quartier organisé selon les principes du mouvement moderne s'articule autour d'une forme urbanistique en « U » conçue pour un fonctionnement en autonomie par rapport au reste de la

ville. Ces grands ensembles marquent un contraste avec l'habitat pavillonnaire environnant et identifient le quartier au statut du logement social. Au sud du quartier, l'implantation de l'école ainsi que le réseau viaire en impasse constituent des contributeurs ainsi à l'enclavement du quartier.

Le quartier dispose cependant d'atouts qui sont à développer :

La disponibilité foncière, dont la maîtrise est essentiellement assurée par l'OPH de Drancy et la ville de Drancy elle-même, pourra faciliter l'intervention sur le quartier. La densité de l'habitat existant par rapport au reste de la ville doit amener à une réflexion sur une recomposition urbaine du quartier plus dense et la reconstitution de l'offre de logements sociaux en dehors du quartier à l'échelle de l'agglomération.

Afin de répondre aux difficultés que rencontre aujourd'hui le quartier, le protocole de préfiguration approuvé par l'ANRU indique que le quartier Gaston Roulaud a vocation à devenir :

- Un quartier ouvert sur son environnement et qui conforte sa position d'entrée de ville ;
- Un quartier résidentiel dense et mixte socialement ;
- Un quartier proposant une mixité des fonctions (activités commerciales et tertiaires / équipements publics) ;
- Un quartier dans lequel le lien social est redynamisé ;
- Un quartier qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Ainsi, les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour réalisation de l'opération de renouvellement urbain du Quartier Gaston Roulaud à Drancy tels qu'indiqués ci-après :

- Restructurer le maillage viaire, notamment via la démolition d'une partie des bâtiments du quartier ;
- Densifier le quartier et diversifier l'habitat via la construction d'une offre diversifiée de logements : privés, sociaux, logements locatifs ou en accession privée ou sociale, etc.
- Renforcer l'attractivité du quartier en réhabilitant les bâtiments conservés, en adaptant la forme urbaine et architecturale du quartier à son environnement et en y favorisant la mixité des fonctions. Pour cela, il est prévu de réaménager le parc central, et de construire de nouveaux bâtiments visant à accueillir des équipements publics, des commerces et éventuellement des activités tertiaires ;
- Impliquer et accompagner les habitants dans le processus de transformation urbaine de leur quartier ;
- Porter une ambition environnementale dans la mise en œuvre du projet urbain, notamment via la réalisation d'aménagements encourageant les mobilités douces.

II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

A - CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Les dispositions législatives et réglementaires applicables en l'espèce sont les suivantes :

- Articles L. 123-12, L. 123-19, L. 123-19 II alinéas 5 à 7, R. 123-8 et R. 123-46-1 du code de l'environnement.

Par dérogation aux dispositions soumettant les projets et les plans soumis à évaluation environnementale à enquête publique, prévue par l'article L. 123-2 du code de l'environnement, l'article L. 123-19 du même code prévoit que la participation du public, aux décisions ayant une incidence sur l'environnement nécessaires à l'évaluation environnementale, s'effectue par voie électronique, dans les conditions définies au II du même article (art. L.123-19 CE).

Il s'agit d'une participation du public par voie électronique portant sur l'évaluation environnementale du projet Gaston Roulaud, dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale préalable à la création de la ZAC Gaston Roulaud.

La participation du public par voie électronique est régie par les articles L. 123-12, L.123-19, L. 123-19 II alinéas 5 à 7, R. 123-8 et R. 123-46-1 du code de l'environnement.

Le public doit être informé préalablement, quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique (et pendant toute la durée de celle-ci), des modalités d'organisation de la participation par un avis mis en ligne sur le site internet de l'OPH de Drancy, ainsi que par un affichage au siège de celui-ci (art. R.123-46-1 CE).

La durée de la PPVE doit s'étaler sur une période minimum de trente jours. Le dossier soumis à la présente procédure doit être mis à disposition du public par voie électronique et, le cas échéant, mis en consultation sur support papier au siège de l'autorité compétente, conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

À l'issue de la mise à disposition, ce document dresse le bilan des remarques et des attentes, éventuelles, des participants. Il présente également les retours de la maîtrise d'ouvrage (OPH de Drancy) et de ses partenaires.

B - ORGANISATION DE LA PPVE

Le dossier de création de la ZAC Gaston Roulaud sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'OPH de Drancy en Octobre 2021. Dans cette perspective, L'OPH de Drancy, maître-d'ouvrage du projet, a organisé la mise à disposition du public par voie électronique du dossier relatif au projet de création de la ZAC Gaston Roulaud, en application des articles L.123-2, I 1° et L. 123-19 du code de l'environnement.

Conformément à la délibération du 18 décembre 2020 du Conseil d'Administration de l'OPH de Drancy, relative à l'autorisation d'organiser la participation du public par voie électronique dans le cadre de l'évaluation environnementale préalable à la création de la ZAC Gaston Roulaud (annexe 7), et à la Décision N°2021/06-024 (01/06/2021) de son Directeur Général (annexe 8) qui ouvre et encadre la présente procédure de P.P.V.E (l'avis préalable), les modalités suivantes ont été mises en œuvre lors de la mise à disposition du public par voie électronique du dossier relatif à la création de la ZAC Gaston Roulaud.

Celle-ci s'est donc déroulée du 21 Juin au 23 Juillet 2021 inclus, soit durant 33 jours calendaires.

B1 – MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION DU PUBLIC

Conformément aux articles R.123-46-1 et L.123-19 du code de l'environnement, et à la Décision du Directeur Général de l'OPH de Drancy (N°2021/06-024), un avis de participation du public a été communiqué dans les conditions suivantes (annexe 1) :

- 15 jours avant le début de la participation et tout le long de la P.P.V.E, affichage au siège de l'OPH de Drancy, à l'Hôtel de Ville de Drancy, à la maison du projet et sur les panneaux administratifs de la ville (34) ;

Un certificat d'affichage a été réalisé par huissier concernant 9 panneaux autour du site, et 3 points (hôtel de ville, siège OPH, maison de projet), en annexe (2). Un certificat d'affichage a été également délivré par Mme la Maire de Drancy, en annexe (3)

- 15 jours avant le début de la participation, publication de l'avis dans 2 journaux régionaux (Les échos, le Parisien), en date du 4 Juin 2021, en annexe (4) ;
- Publication d'un article sur le démarrage de la P.P.V.E, dans le journal bimensuel de la ville (*Drancy Media*, n°428, du 16 au 30 Juin 2021), en annexe (5) ;
- Affichage sur des panneaux présents lors de la réunion publique, dans le cadre de la concertation autour du projet de ZAC Gaston Roulaud, organisée le 6 Juillet 2021.
- Sur le site internet de la ville (annexe 9)

De plus :

- 15 jours avant le début de la participation et tout le long de la P.P.V.E, affichage d'une affiche supplémentaire (extra réglementaire), plus ludique, annonçant l'ouverture de la PPVE et des éléments de l'avis officiel, sur les panneaux Inforama de la ville (41).

Un certificat d'affichage a été réalisé par huissier concernant 9 panneaux inforama autour du site, en annexe (2).

Le public était invité à contribuer sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.gastonroulaud.com (annexe 6).

B2 - CONTENU DU DOSSIER D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comprend les mêmes pièces que celles du dossier d'enquête publique, prévues aux articles L. 123-12 et R.123-8 du code de l'environnement.

Ainsi, le dossier d'évaluation environnementale du projet de ZAC Gaston Roulaud, soumis à la participation du public par voie électronique, est composé des pièces suivantes :

- Etude d'impact environnementale du projet et ses annexes ;
- Projet de dossier de création de Z.A.C ;
- Avis des collectivités intéressées (Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol et Ville de Drancy) ;
- Avis de l'Autorité environnementale (la MRAe) ;
- Mémoire en réponse à l'avis de l'A.E, et ses annexes, rédigé par l'OPH de Drancy ;
- Annonces légales presse dans les Echos et le Parisien, du 4 Juin 2021 ;
- Avis de participation du public par voie électronique.

B3 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'évaluation environnementale du projet de ZAC Gaston Roulaud (décrit plus haut) a été mis à disposition du public, du 21 Juin au 23 Juillet 2021 :

- En version dématérialisée, par voie électronique, sur le site internet dédié : www.gastonroulaud.com
- En version papier : au siège de l'OPH de Drancy, sis 27 rue Roger Petieu 93700 Drancy, aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi 21 Juin au vendredi 23 Juillet 2021.

Le site dédié au projet comportait, au-delà du dossier dématérialisé, un registre en ligne permettant de recueillir les observations et les propositions du public. Le site dédié au projet permettait donc au public de :

- Trouver toute l'information nécessaire à la compréhension du projet : présentation des grandes lignes de la programmation, des acteurs et du calendrier, accès à tous les documents liés au projet et à la participation.
- S'informer sur la démarche de participation : le calendrier, les modalités de participation.
- Participer via le registre en ligne.

Une adresse mail dédiée au projet était disponible afin de recevoir directement par mail les observations du public sur le projet : nadmy-amied@ophlm-drancy.org

Le public était invité à contribuer sur le registre dématérialisé.

Le site dédié au projet a été consulté 97 fois entre le 21 Juin au vendredi 23 Juillet 2021, avec 79 téléchargements. Aucun avis n'a été recueilli durant toute la durée de la participation, sur le site internet dédié. Le présent document dresse le bilan de cette P.P.V.E, et participe à la procédure de création de la ZAC Gaston Roulaud.

III – BILAN DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Cette partie du bilan présente la synthèse thématisée des avis et des propositions exprimées lors de la mise à disposition par voie électronique du dossier relatif au projet de création de la ZAC Gaston Roulaud, recueillis sur le site internet dédié au projet. Les réponses ou les réactions de la maîtrise d'ouvrage sont indiquées, le cas échéant, en réponses aux remarques des participants.

Malgré la publicité préalable et durant toute la durée de la PPVE via les différents canaux de communication, décrits plus haut, **aucune contribution n'a été apportée** sur le registre dématérialisé dédié à cette participation du public.

Le site dédié à cette participation du public par voie électronique a, cependant, été consulté 97 fois entre le 21 Juin au vendredi 23 Juillet 2021, et les pièces mises à disposition des participants ont été téléchargées à 79 reprises.

L'OPH de Drancy reste mobilisé au quotidien pour mener à bien ce projet, dans l'intérêt général et avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants, et d'intégrer ce quartier au reste de la ville.

ANNEXES

Liste des annexes :

- ANNEXE 1 : AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
- ANNEXE 2 : CERTIFICAT D’AFFICHAGE D’HUISSIER– AVIS OFFICIEL ET AFFICHE INFORAMA
- ANNEXE 3 : CERTIFICAT D’AFFICHAGE VILLE DE DRANCY – AVIS OFFICIEL
- ANNEXE 4 : PUBLICATIONS – LES ECHOS ET LE PARISIEN
- ANNEXE 5 : PUBLICATION – DRANCY MEDIA
- ANNEXE 6 : VISUELS DU SITE DEDIE A LA PPVE
- ANNEXE 7 : DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2020 DU C.A. DE L’OPH DE DRANCY
- ANNEXE 8 : DECISION N°2021/06-024 (01/06/2021) DU DIRECTEUR GENERAL DE L’OPH de DRANCY
- ANNEXE 9 : VISUELS – COMMUNICATION SITE VILLE DE DRANCY

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

OPH de Drancy

Pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) Gaston ROULAUD.

En exécution de la Décision N°2021/05-024 du Directeur Général de l'OPH de Drancy du 01/06/2021, il sera procédé sur le territoire de la Commune de Drancy à une participation du public par voie électronique portant sur la création de la ZAC Gaston Roulaud sise rues Roger Salengro/Rue Fernand Péna/Impasse Voltaire.

Cette ZAC sera réalisée dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Ce projet urbain vise à mieux intégrer ce site à l'échelle de la ville et à renforcer son attractivité résidentielle, économique.

Cette participation du public par voie électronique se déroule durant 33 jours

DU LUNDI 21 JUIN 2021 AU VENDREDI 23 JUILLET 2021 INCLUS.

Durant cette période, le dossier sur lequel le public peut porter ses observations est tenu à disposition du public dans les conditions suivantes :

- Consultation du dossier de participation et consignation des observations sur le registre dématérialisé sur le site internet : www.gastonroulaud.com

- Consultation du dossier de participation sur support papier au lieu suivant :

Siège de l'OPH de Drancy, 27 rue Roger Petieu 93700 Drancy.

Lundi au vendredi: 9h00-12h15/13h45-17h30.

Contact pour tout renseignement sur la démarche: 01.48.96.63.29



ANNEXE 2 : CERTIFICAT D’AFFICHAGE – AVIS OFFICIEL ET AFFICHE INFORAMA

Voir document en annexe (2).

ANNEXE 3 : CERTIFICAT D’AFFICHAGE VILLE DE DRANCY – AVIS OFFICIEL

Participation du Public par Voie Electronique
ZAC Gaston Roulaud
N/réf : DRU/SCA

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée : Aude LAGARDE
Agissant en qualité de MAIRE DE LA VILLE DE DRANCY

Certifie qu’il a été apposé
- sur les panneaux d’affichage du Centre Administratif et de l’Hôtel de Ville de Drancy
- sur les panneaux administratifs municipaux (24)
- à la Maison du projet située 120 rue Roger Salengro, juste en face du site du projet de construction faisant l’objet de l’enquête,
- au siège de l’OPH de Drancy situé 27 rue Roger Petieu,

à la vue du public, en application des dispositions légales et réglementaires, l’avis d’ouverture de la PPVE suivant :

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

OPH de Drancy

Pour la création de la Zone d’Aménagement Concertée (Z.A.C.) Gaston ROULAUD.
En exécution de la Décision N°2021/05-024 du Directeur Général de l’OPH de Drancy du 01/06/2021, il sera procédé sur le territoire de la Commune de Drancy à une participation du public par voie électronique portant sur la création de la ZAC Gaston Roulaud sise rues Roger Salengro/Rue Fernand Péna/Impasse Voltaire. Cette ZAC sera réalisée dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain. Ce projet urbain vise à mieux intégrer ce site à l’échelle de la ville et à renforcer son attractivité résidentielle, économique. Cette participation du public par voie électronique se déroule durant 33 jours :
DU LUNDI 21 JUIIN 2021 AU VENDREDI 23 JUILLET 2021 INCLUS.

Durant cette période, le dossier sur lequel le public peut porter ses observations est tenu à disposition du public dans les conditions suivantes : - Consultation du dossier de participation et consignation des observations sur le registre dématérialisé sur le site internet : www.gastonroulaud.com ; - Consultation du dossier de participation sur support papier au lieu suivant : Siège de l’OPH de Drancy, 27 rue Roger Petieu 93700 Drancy. Lundi au vendredi: 9h00-12h15/13h45-17h30. Contact pour tout renseignement sur la démarche: 01.48.96.63.29

Cette affiche a été apposée à partir du **04/06/2021** et **jusqu’au 23/07/2021** inclus, date de fin de la PPVE.

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.
Fait à DRANCY, le : 07 Juillet 2021



Le Maire,
Conseillère départementale,

Aude LAGARDE

Les prix des denrées alimentaires au plus haut depuis dix ans

MATIÈRES PREMIÈRES

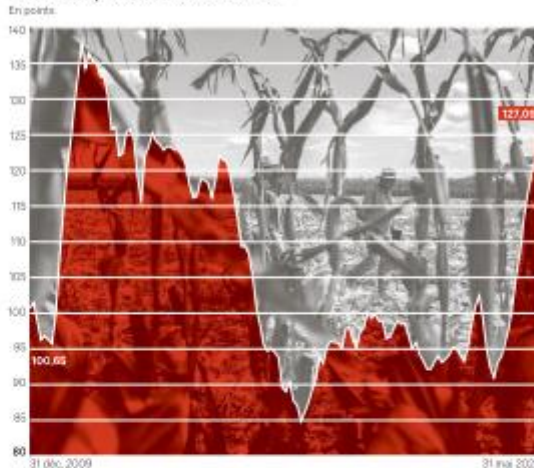
L'indice des prix alimentaires de la FAO progresse pour le douzième mois consécutif à des niveaux jamais vus depuis 2011.

Le spectre d'une crise alimentaire revient hanter le monde agricole.

Etienne Guez
@etienne_guez

La hausse des prix alimentaires commence à peser lourd sur le portefeuille des consommateurs et crée les craintes de crise alimentaire. Depuis un an, le coût des denrées de base connaît une inflation galopante des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) ne cesse d'augmenter. En mai, l'indice a progressé pour le douzième mois consécutif et s'est établi désormais à 127,1 points. Avec un bond de 5,5 points – le plus forte hausse mensuelle depuis 2010 – le prix d'un panier de denrées alimentaires de base atteint son plus haut niveau depuis septembre 2011.

L'indice des prix alimentaires de la FAO



de production pour le Brésil à cause la pression sur les disponibilités mondiales, qui étaient déjà limitées en raison d'une demande qui ne fait que grimper», dit-il à la FAO.

Le boisseau de maïs à Chicago a progressé de 40 % depuis le début de l'année.

Le Brésil est devenu un acteur clé du maïs avec la « Safrinha », qui signifie en portugais « la petite récolte qui arrive en deuxième » grâce à la « Safrinha », la production boisselle de maïs est passée en 20 ans de 35 millions de tonnes à 80 millions. « Au départ, c'était une culture d'apparence, mais elle est

devenue un pilier de la production mondiale de maïs, bien que son rendement soit bas », explique récemment Sébastien Poncet, directeur du développement chez Agrilife. Cette année, les semis de maïs ont été retardés de quelques semaines. A cela il faut ajouter une sécheresse pendant tout le mois d'avril. Déjà 10 % du potentiel de récolte ont perdu en raison du cabinet Agrilife. En revanche, la demande ne fléchit pas, notamment avec la Chine qui recrée une nouvelle source de porc décimé par la peste porcine africaine. Le manque de maïs au Brésil est aussi à l'origine de la hausse des cours du sucre, dont le pays est le premier exportateur au monde. Au-delà des denrées de base, il y a une hausse des prix de produits de consommation sur le marché du café arabe, qui a

pris 23 % depuis janvier. « Les mouvements sociaux en Colombie ont empêché certaines exportations et la fermeture d'un raffinage au Brésil a causé de la demande croissante pour le café sur le marché du café », ajoutent les analystes de Rabobank. Le cours de Thaïe de palmier, lui, s'est tenu en raison de la faible croissance de la production dans l'Asie du sud-est. Des inondations au sein des plantations en Malaisie et en Indonésie ont entravé la récolte. Pour Thaïe de soja, la hausse s'explique par une forte demande pour la fabrication d'agro-aliments. Du bœuf au porc en passant par la volaille, toutes les viandes ont vu leur prix s'effriter – principalement en raison de l'augmentation des achats à l'exportation dans les pays d'Asie de l'Est, surtout en Chine », selon la FAO.

« Crédit conso » : Crédit Agricole monte à 100 % dans sa filiale espagnole

BANQUE
Huit mois après l'annonce du retrait de Bankia, CACF monte à 100 % dans son entité espagnole de « crédit conso », baptisée « SoYou ».

Edouard Leclercq
@EdouardLeclercq
Crédit Agricole a racheté la filiale de crédit à la consommation du groupe espagnol (Crédit Agricole

Consumer Finance, ou CACF) à annoncé qu'elle montait à 100 % dans SoYou, une filiale créée en 2016 et qui détenait 51 % aux côtés de Bankia. L'opération a été autorisée le 7 juin par la Banque d'Espagne, à condition que le groupe dans un communiqué, pour un montant qui n'a pas été dévoilé. « Cet accord reflète l'ambition de CA Consumer Finance d'accroître son développement en Espagne, à notre premier marché d'exportation internationale », a indiqué Sébastien Priest, directeur général de CACF et directeur général de Crédit Agricole SA (CASA) en charge des services financiers spécialisés.

L'activité commerciale de SoYou avait démarré début 2020, peu avant le coup d'arrêt du confinement. A fin juin 2020, l'entité présentait à peine 23 millions d'euros d'encours, dans le crédit automobile et l'équipement de la maison. Six mois plus tard, (à fin décembre 2020), l'entité gérait 107 millions d'euros d'encours et comptait 106 collaborateurs. La question du tour de table de SoYou doit sur la table depuis le mois de septembre 2020. Bankia et Caixa – autre poids lourd espagnol de la banque – avaient alors annoncé leur mariage. Dans cette nouvelle configuration, Bankia n'aurait plus besoin de partenaire externe en matière de « crédit conso », le nouvel ensemble pesant à lui seul 23 % du marché français.

« CACF a défini une nouvelle stratégie visant à accélérer la croissance de SoYou », a déclaré Edouard Leclercq.

Natixis reporte sa sortie de H2O à la demande des autorités

GESTION D'ACTIFS

Natixis va devoir amender les termes du contrat de cession de ses 50 % de H2O AM, sa boutique de gestion en difficulté, suite à des échanges avec les autorités réglementaires.

La banque ne donne pas de nouveau calendrier.

Amélie Laurin
@AmelieLaurin
avec Sébastien Poulenc
@SebastienPoulenc

Nouveau rebondissement dans l'affaire H2O Asset Management (AM). Natixis a annoncé mercredi soir le report de la vente de ses 50,01 % de capital de la boutique londonienne, mise en difficulté par des investissements bancaires et le gel de plusieurs de ses fonds. « Il y a eu des échanges avec les autorités réglementaires concernant le projet de cession [...]», Natixis AM (la holding de gestion d'actifs du groupe, NGLH) et H2O AM indiquent pour partie leurs travaux en vue d'amender le projet de transaction dans l'objectif de dénouer leur partenariat », déclare la banque dans un communiqué.

Elle indique également être informée du nouveau calendrier de l'opération, sans plus de détails. Vendredi dernier, au cours de son assemblée générale annuelle, Natixis avait pourtant affirmé que le processus de vente de ses parts au management de H2O se poursuivait.

Tour de passe-passe

Sa nouvelle annonce laisse dans le flou les clients de la boutique, dont 1,6 milliard d'euros d'encours sont toujours concernés en raison de leur exposition aux actifs illiquides de Tenor, la holding de Lars Windhorst, un homme d'affaires allemand controversé. La semaine dernière, H2O a repoussé l'échéance de remboursement de ses produits, leur initialement à fin juin. La société de gestion va en effet participer à la restructuration de la dette de Tenor, en souscrivant à un nouvel instrument de dette de 140 millions d'euros. Rien n'indique que ce tour de passe-passe interne permettra à Tenor d'honorer ses nouveaux engagements et à H2O de rembourser les clients qui souhaitent sortir de ses fonds.

Cet épisode éclaire peut-être le report de la cession des parts de Natixis. La demande émanerait, selon nos informations, de la Financial Conduct Authority (FCA) qui supervise à Londres la société de gestion. « La banque nouvelle est que les autorités de régulation occupent du sujet et ne laissent pas Natixis se défaire. Et si vraiment il y a un préjudice très important et des sommes à apporter aux épargnants, Natixis aura des ressources financières plus larges que H2O », avance un conseiller financier, proche du dossier. E est en effet possible que le régulateur britannique ait souhaité la maintien de H2O dans le giron de Natixis. Le temps de faire la lumière sur les débordements de la société de gestion ou d'examiner le schéma de cession des 50,01 % du capital de H2O détenus par la banque. La FCA ne fait pas de commentaires, tout comme l'autorité des marchés financiers (AMF). Le gendarme français des marchés est lui aussi concerné par le dossier qui régit les fonds de droit français de H2O.

Se désengager de H2O

A ce jour, aucun des deux superviseurs n'a confirmé l'ouverture d'une ou de plusieurs enquêtes sur l'affaire. « Comme tout de gré, il faut faire des enquêtes pour les porter, il n'est pas imaginable qu'il n'y ait pas d'enquête », estime le conseil de plusieurs « clients français du gestionnaire d'actifs. L'été passé, ce dernier s'était résolu à suspendre les opérations et à réduire les dépôts versés dans la demande de l'AMF, en raison de problèmes de liquidation. Ce gel devait être des retraits passagers de capitaux. L'opération avait bloqué 10 milliards d'euros d'encours, privés essentiellement par des investisseurs institutionnels.

Si la majorité des fonds a été débloquée depuis, Natixis a choisi de se désengager de son affilié H2O en novembre dernier. La banque a en outre annoncé début 2021, le rachat de ses parts par le management de H2O, emmené par son fondateur, le Français Bruno Crastin. Le deuxième volet de l'accord initial prévoit que la boutique reprendra en main, d'ici à la fin de l'année, la distribution de ses produits jusqu'à la fin de l'année 2021. H2O affiche aujourd'hui 17 milliards d'euros d'actifs, soit des 30 milliards de la fin 2020.

À NOTER
BPC Finance se vendrait son offre d'achat sur les titres de sa filiale Natixis.

annonces judiciaires & légales

Participation du Public par Vote Electronique (P.V.E.) de Drancy
Pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) Gestion ROSSIAUD

En vertu de la Délibération N°2021-04-024 du Directeur Général de l'OPH de Drancy du 07/06/2021, il sera procédé par le biais de la Communauté de Drancy à une participation du public par vote électronique pour la création de la Z.A.C. Gestion Rossiaud sous l'égide de l'Union Départementale Française des Pensions Retraités (U.D.F.P.R.).

Ce projet relatif à la mise en œuvre de la Z.A.C. de la ville de Drancy a été soumis à consultation publique, au sein de la ville.

Cette participation du public par vote électronique est ouverte du 22 juin au 22 juillet 2021 inclus.

Durant cette période, le dossier sur lequel le public peut porter ses observations est tenu à disposition du public dans les conditions suivantes :

Consultation du dossier de participation et consultation des états relatifs au registre de consultation sur le site internet : www.gestion-rossiaud.com

Consultation du dossier de participation sur support papier des personnes admises :

Siège de l'OPH de Drancy, 21 rue Roger Vaudey, 93702 Drancy
Lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00
Contact pour tout renseignements sur la procédure : 01 85 98 82 29

La ligne de référence est de 40 euros en copie normal de 6 points écrit.

Le cahier des charges est établi de fait à fait.

Les départements habilités sont 75, 76, 81, 82, 90, 94, 95 et 98.

LES ECHOS SOCIÉTÉS - LE PUBLICITEUR LEGAL - LA VIE JUDICIAIRE

PRÈS DE CHEZ VOUS

EN BRÈVES



COLLECTE

NE JETEZ PLUS, DONNEZ !

Avec Mystère Bouffe, la Ressourcerie 2 mains et Paris Terres d'Envol
Place de l'Amitié
de 14h à 17h

- > **Mercredis 16, 23 et 30 juin**
- Collecte d'objets en état ou à réparer : vêtements, appareils électriques, livres, bibelots (sauf matelas)
- Animations et jeux interactifs et participatifs sur le tri et l'écologie
- > **Samedi 3 juillet**
- Boutique éphémère et jeu interactif sur le tri



SCIENCES

SAMEDI DES CURIEUX

À partir de 8 ans
Tous les samedis
de 16h30 à 18h30
Espace Avenir,
place de l'Amitié

- **Samedi 19 juin**
À la découverte du monde des araignées
Atelier-discussion animé par Christine Rollard, chercheuse au Muséum national d'histoire naturelle.
 - **Samedi 26 juin**
À la découverte de la biodiversité en ville
Observation de la biodiversité animale et végétale de la place de l'Amitié, balade dans les jardins partagés, atelier de classification des végétaux et reconnaissance de différentes espèces avec des outils numériques.
- Votre enfant est passionné par les sciences ? Préinscrivez-le aux Quartiers d'été de Science ouverte, tous les jeudis et samedis du mois de juillet.

➔ D'INFOS : www.scienceouverte.fr



SANTÉ COMMERCE

Le magasin de vente et location de matériel médico-chirurgical, Vilmat, 175 avenue Jean Jaurès, a rouvert après travaux.
Contact : 01 48 95 03 21



STATIONNEMENT

FACILITER LE STATIONNEMENT

L'installation des 155 bornes arrêt minute a débuté. Installées dans les différents quartiers de la Ville, elles favoriseront la rotation des véhicules et faciliteront l'accès aux commerces et à certains équipements publics.



Les premières bornes ont été installées avenue Jean-Jaurès et rue de la République début juin. L'installation se poursuivra de manière progressive. Avec les bornes arrêt minute, les Drancéens disposent d'un stationnement gratuit et limité à 20 minutes, le temps de déposer un enfant à l'école, d'aller chercher son pain ou d'effectuer une

course rapide. Beaucoup de bornes doivent être installées sur les artères principales – Henri Barbusse, Sadi Carnot, Jean Jaurès et Marceau – afin de soutenir le commerce de proximité. La Ville souhaite ainsi améliorer la rotation du stationnement mais aussi la fluidité de la circulation.

Pour bénéficier du stationnement gratuit, les automobilistes n'ont rien à faire. Un capteur ou une boucle magnétique est intégré dans la chaussée et détecte automatiquement leur véhicule. Le compteur se déclenche alors immédiatement et décompte le temps restant autorisé. À l'issue des 10 ou 20 minutes, l'affichage passe au rouge et un signal est envoyé aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP), dès lors susceptibles de venir verbaliser. Le reste des places demeure en zone bleue pour des stationnements plus longs pouvant aller jusqu'à 1h30. ■



RÉNOVATION URBAINE

DONNEZ VOTRE AVIS

Du lundi 21 juin au vendredi 23 juillet, vous êtes invité à participer à l'élaboration du projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) Gaston Roulaud.

Le projet de rénovation urbaine de la cité Gaston Roulaud avance. Alors que les déménagements du bâtiment D se poursuivent, vous êtes invité, à partir du 21 juin, à donner votre avis sur le projet d'aménagement sis rues Roger Salengro/rue Fernand Péna/impasse Voltaire. Mené par l'OPH de Drancy, avec le soutien de la Ville, l'objectif de ce dernier vise à mieux intégrer le site à la ville et à renforcer son attractivité résidentielle et économique.

Le dossier sur lequel le public peut porter ses observations est tenu à disposition du public, du 21 juin au 23 juillet inclus, dans les conditions suivantes :

- consultation du dossier de participation et consignation des observations sur le registre dématérialisé sur le site internet : www.gastonroulaud.com ;
- consultation du dossier de participation sur support papier au lieu suivant : Siège de l'OPH de Drancy, 27 rue Roger Petieau.

➔ D'INFOS : 01 48 96 63 29 ■



ANNEXE 6 : VISUELS DU SITE DEDIE A LA PPVE



ma ville évolue
Mon quartier se rénove pour une meilleure qualité de vie

Notre avis compte aussi!

www.oph-ppve.gastonroulaud.com

l'office Drancy

Accueil > PPVE - Participation du public > La Concertation > Contact

La PPVE

La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) est une procédure de consultation du public, préalable à la prise de certaines décisions administratives concernant des projets d'aménagement.

OUI, donnez-nous votre avis du 21 juin au 23 juillet 2021...

JE PARTICIPE...

Un nouveau visage pour Gaston Roulaud

Par déclaration d'engagement du 24/01/2020, l'ANRU, la ville de Drancy, Paris, Terres d'Envol, l'OPH de Drancy se sont engagés dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la Cité Gaston Roulaud. Par cet engagement, l'État réaffirme son soutien à l'un des plus importants projets d'aménagement réalisés à Drancy depuis 30 ans et s'engage à le financer à hauteur de 68 millions d'euros.

Avec ce projet de rénovation urbaine, la cité Gaston Roulaud changera totalement de visage. Elle avait été imaginée, comme beaucoup d'autres dans les années 50 à 70, comme un quartier « autonome ». Ses habitants disposaient de tout le nécessaire sur place pour vivre en quasi autarcie : des commerces, des services publics, un parc... Depuis, ce modèle a montré ses limites. Le futur ensemble se doit d'être ouvert sur le reste du quartier et



REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Du Lundi 21 juin 2021
au Vendredi 23 juillet 2021



Accueil > PPVE - Participation du public > La Concertation > Contact

OFFICE PUBLIC D'HABITAT
l'office Drancy

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

AVEC LE SOUTIEN DE LA VILLE DE DRANCY
UNE OPÉRATION DE L'OPH DE DRANCY

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (Z.A.C.) GASTON ROULAUD

ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Du Lundi 21 juin 2021
au Vendredi 23 juillet 2021

Voir les Documents d'information

Formulaire pour déposer une Observation

Voir les Observations

Présentation

Aujourd'hui nous vous proposons de donner votre avis sur le dossier de **création de la ZAC et sur l'étude d'impact environnementale** concernant le futur aménagement du **quartier Gaston Roulaud**.

La lecture de cette étude vous permettra d'analyser les éventuels effets sur l'environnement, de mesurer leur acceptabilité et vos observations permettront également d'éclairer les décideurs.

La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) est une procédure de consultation du public, préalable à la prise de certaines décisions administratives concernant des projets d'aménagement. Cette procédure intervient dans la continuité de la concertation préalable menée auprès des habitants. Cette procédure associe donc le public à la vie d'un projet en lui permettant de mieux comprendre son intérêt et sa bonne insertion dans le cadre de vie local et quotidien.

La PPVE est une procédure dématérialisée durant laquelle les habitants, actuels et futurs usagers, et toute

APPORTEZ VOTRE CONTRIBUTION

Donner votre avis
sur le Registre dématérialisé
est simple, sécurisé et si vous
le souhaitez anonyme.

il reste encore

000 : 00 : 00 : 00



27 rue Roger Petieu - 93705 DRANCY
Téléphone : 01 48 96 68 00
Télécopie : 01 48 96 68 01
E-mail : courrier@ophlm-drancy.org

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

DELIBERATION

Nombre de membres composant

- le Conseil : 23
- Présents : 18
- Représentés : 2
- Absents : 2

Objet : Demande d'autorisation d'organiser la participation du public par voie électronique portant sur l'évaluation environnementale dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnemental préalable à la création de la ZAC GASTON ROULAUD.



L'an deux mille vingt, le 18 Décembre 2020 à 10 h 00 s'est réuni au siège de l'Office Public d'Habitat, le Conseil d'Administration dûment convoqué le 08 Décembre 2020.

Étaient Présents :

M. M. LASTAPIS, M. CAMUS, H. DARTILUS, J. PINTO, H. RAHOUI, J-P. RICHARD, T. SPICCIANI, C. WEIBEL,

Mmes G. DIABATE, F. GAUDEL, D. GUISTI, M. LAGNEAU, N. MAAMRI, M. MABIRE, G. MEGHRAOUI, T. NAGOU, M. NIKODIJEVIC, M.J. OLBERT,

Étaient Représentés :

Monsieur LAGARDE représenté par M. LASTAPIS,
Monsieur MANGIN représenté par Mme MABIRE,

Était présent avec voix consultative :

Étaient absents excusés :

Mme BOUTHORS,
Mme VARRY,

Étaient Absents :

M. DESCHAMPS (Voix consultative).
M. DIARRA (Secrétaire du CSE - Voix consultative).



Objet : Demande d'autorisation d'organiser la participation du public par voie électronique portant sur l'évaluation environnementale dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale préalable à la création de la ZAC GASTON ROULAUD.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article L.123-2 du Code de l'environnement qui prévoit que les projets et les plans subordonnés à l'évaluation environnementale sont soumis à enquête publique,

Vu l'article L.123-19 du Code de l'environnement qui prévoit que la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement nécessaires à l'évaluation environnementale, s'effectue par voie électronique, dans les conditions définies au II du même article,

Vu l'article R.123-8 alinéa 3 du Code de l'environnement qui dispose que le dossier soumis à l'enquête publique doit comprendre au moins : « (...) la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation »,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 16 Décembre 2019 par laquelle le Conseil d'Administration a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) pour la réalisation de l'opération du renouvellement urbain du Quartier Gaston ROULAUD et les modalités de concertation préalable,

Considérant que cette participation du public par voie électronique intervient dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale, elle-même constitutive du dossier de création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Gaston ROULAUD,

Considérant qu'il convient d'autoriser l'organisation d'une participation du public par voie électronique portant sur l'évaluation environnementale dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale préalable à la création de la ZAC Gaston ROULAUD,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE :

ARTICLE 1er : AUTORISE l'organisation par voie électronique d'une participation du public portant sur l'évaluation environnementale dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale préalable à la création de la ZAC Gaston ROULAUD.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des 20 membres présents et représentés.

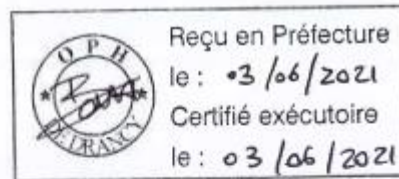
Pour extrait conforme,

Le Président,


Michel LASTAPIS



ANNEXE 8 : DECISION N°2021/06-024 (01/06/2021) DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH DE DRANCY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision N°2021/06-024

Objet : Ouverture et encadrement de la procédure de Participation du Public par Voie Electronique (P.P.V.E.) pour la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) Gaston ROULAUD.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu l'Ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat,

Vu le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L.123-19,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L.421-1,

Vu la délibération du 23 septembre 2010 portant nomination du Directeur Général de l'OPH de Drancy par le Conseil d'Administration,

Vu la délibération en date du 16 Décembre 2019 par laquelle le Conseil d'administration a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement concertée(Z.A.C.) pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du Quartier Gaston ROULAUD à Drancy ainsi que les modalités de la concertation préalable,

Vu la délibération en date du 18 Décembre 2020 par laquelle le Conseil d'administration a autorisé l'organisation par voie électronique d'une participation du public portant sur l'évaluation environnementale dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale préalable à la création de la ZAC Gaston ROULAUD,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) reçu le 16 avril 2021 disponible sur le site internet de l'OPH de DRANCY et au Siège de l'Office, en format papier.

Considérant que l'information du public doit se faire par un avis mis en ligne ainsi que par un affichage en mairie et sur les lieux concernés par voie de publication locale quinze jours avant l'ouverture de la participation électronique du public pour les plans, programmes et projets,

Considérant que cet avis doit mentionner les éléments suivants :

- Le projet de plan ou programme ou la demande d'autorisation du projet ;

Dossier de création de la Z.A.C. Gaston ROULAUD à Drancy (NPNRU) ainsi que le dossier d'Etude d'Impact environnementale et ses annexes,



- Les coordonnées des autorités compétentes pour prendre la décision, celles auprès desquelles peuvent être obtenus des renseignements pertinents, celles auxquelles des observations ou questions peuvent être adressées ainsi que des précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises :

OPH de DRANCY situé au 27 rue Roger PETIEU à Drancy (93700)
Contact : Monsieur Nadmy AMIED (Chargé de Projet Aménagement)
Mail : nadmy.amied@ophlm-drancy.org
Tél. : 01.48.96.63.29,

- La ou les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation et des autorités compétentes pour statuer :

Un bilan de la P.P.V.E. et le dossier de création de Z.A.C. Gaston ROULAUD seront présentés au Conseil d'Administration afin de prendre l'arrêté de création de la Z.A.C. Gaston ROULAUD,

- Une indication de la date à laquelle et du lieu où les renseignements pertinents seront mis à la disposition du public et des conditions de cette mise à disposition :

Dossier de P.P.V.E. (Etude d'impact environnementale du projet et ses annexes, avis des collectivités concernées, avis de l'Autorité environnementale, mémoire en réponse à l'AE, dossier de création de Z.A.C.) mis à disposition du 21 Juin au 23 Juillet 2021, sur le site internet dédié, indiqué ci-dessous et en version papier, au siège de l'OPH,

Le dossier de P.P.V.E. ainsi qu'un registre dématérialisé sont mis à disposition pour participer et recueillir les avis ou commentaires sur le projet de Z.A.C. Gaston ROULAUD,

- L'adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté :
www.gastonroulaud.com

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : L'Ouverture et encadre la procédure de Participation du Public par Voie Electronique (P.P.V.E.) pour la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) Gaston ROULAUD.

ARTICLE 2 : DIT que la durée de la Participation du Public par Voie Electronique (P.P.V.E.) est de 33 jours, soit du lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2021.



ARTICLE 3 : DIT que le public sera informé de l'ouverture de la Participation par un avis publié au moins 15 jours avant, par voie d'affichage, et 15 jours avant, par voie de publication locale dans deux journaux régionaux.

Pour extrait conforme,

Fait à DRANCY, le 01/06/2021.

Le Directeur Général,



Farid AMARI



ANNEXE 9 : VISUELS – COMMUNICATION SITE VILLE DE DRANCY

The screenshot shows the official website of the City of Drancy. The header features the logo 'DRANCY.fr' and 'SITE OFFICIEL DE LA VILLE DE DRANCY'. Navigation links include 'COMPTES CITOYEN', a search icon, and a 'MENU' button. The main content area is titled 'ANRU 2 : réhabilitation de la cité Gaston Roulaud' with the subtitle 'Programme en cours'. A dark blue banner highlights the public consultation period: 'Donnez votre avis du 21 juin au vendredi 23 juillet'. Below this, the text explains the urban renovation project and invites citizens to provide feedback. It lists the following conditions for participation:

- consultation du dossier de participation et consignation des observations sur le registre dématérialisé sur le site internet : www.gastonroulaud.com
- consultation du dossier de participation sur support papier au lieu suivant : Siège de l'OPH de Drancy, 27 rue Roger Petieu.

At the bottom, a link is provided for 'Les chiffres clefs du programme ANRU 2'.

ANRU 2 : réhabilitation de la cité Gaston Roulaud

This screenshot displays the content management interface for the website. It shows the 'Description de la page' section, which includes the page title 'ANRU 2 : réhabilitation de la cité Gaston Roulaud' and a description 'Programme en cours'. Below this, the 'Enquête publique ZAC du 21 juin au 23 juillet' section is visible, containing the same text as the public consultation notice on the website. The interface includes various editing tools and a 'Contenu' button. At the bottom, the launch and stop dates are listed: 'Lancement : 21-06-21 00:00' and 'Arrêt : 23-07-21 23:59'.